



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

indemnités spéciales de montagne

Question écrite n° 25031

Texte de la question

M. Jean Michel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le problème évoqué par différents groupements de producteurs ovins, concernant le plafonnement de l'ISM à 50 UGB, soit l'équivalent en production ovine de 330 mères. Or, dans le Massif central, comme certainement ailleurs sur le territoire national, les critères de rentabilité pour faire vivre une famille avec deux enfants sont de l'ordre de 450 mères. Il est certain que, sans parler d'agrandissement de l'exploitation et à défaut de relever ce seuil de 50 UGB, il conviendrait de majorer les primes pour les 25 premières UGB, afin de rendre ces exploitations viables pour leurs propriétaires ou leurs exploitants. Il lui demande quelles mesures il envisage à ce sujet, notamment dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune et du paquet Santer.

Texte de la réponse

Les indemnités spéciales de montagne ont pour objet de compenser un handicap de nature physique lié à la pente et à l'altitude et elles ne peuvent donc pas être assimilées à un soutien à une production animale particulière. Le nombre des unités de gros bétail (UGB) primées a été fixé à 50 UGB, ce qui correspond à un élevage de 330 têtes de bétail dans le secteur ovin. La prise en compte de 60 UGB aurait effectivement un impact économique pour les grands troupeaux mais il ne répondrait pas pour autant à l'attente de la majorité des bénéficiaires des indemnités spéciales de montagne qui possèdent en moyenne des troupeaux de taille inférieure à 35 UGB. Les éleveurs d'ovins des zones de montagne ont perçu un complément d'indemnité à partir de 1996 même si, pour les dernières années, ils n'ont pu bénéficier de réévaluations substantielles des montants par UGB du fait du plafond communautaire qui est atteint en 1999 dans les zones les plus défavorisées de haute montagne et de montagne sèche. Pour cette raison, dans le cadre des négociations de l'agenda 2000, la France a demandé que le plafond communautaire soit augmenté.

Données clés

Auteur : [M. Jean Michel](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25031

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1999, page 692

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1700